

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3882

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Afoulki France pour le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 8 établissements scolaires ruraux de la province d'Essaouira au Maroc**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3882**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Afoulki France pour le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 8 établissements scolaires ruraux de la province d'Essaouira au Maroc**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Afoulki est une association qui vient en aide, sur les plans culturels, ludiques, santé et confort à l'école, aux petits écoliers du monde rural de la province d'Essaouira, l'une des plus pauvres du Maroc. Depuis 2007, des projets d'adduction d'eau dans les établissements scolaires viennent compléter le champ des activités. Afoulki France travaille en collaboration avec son homologue marocaine Afoulki Maroc qui existe depuis 10 ans.

Au Maroc, les écoles de campagne ont été créées afin de faciliter l'accès à tous mais un habitat excessivement dispersé ne permet en fait pas d'atteindre cet objectif, sauf au prix de quelques heures de marche, pour seulement l'aîné des garçons, à la rigueur une fille. Dans ces conditions, l'absence d'eau dans l'école devient souvent un véritable prétexte à la non-scolarisation, notamment pour les jeunes filles vers 11/13 ans. Outre cela, le manque d'eau relève d'un inconfort très difficile à surmonter : boire, se laver un peu, entretenir un petit jardin pédagogique, mettre en place une cantine scolaire, développer des actions de préventions dentaires, manque total de sanitaires.

Selon les écoles ciblées par la délégation à l'enseignement, le projet présenté consiste à alimenter en eau et à construire un assainissement adéquat pour 8 écoles rurales de la province d'Essaouira.

a) - Objectifs

Les objectifs principaux de ce projet sont :

- l'augmentation de la scolarité, notamment chez les jeunes filles,
- l'amélioration du confort des élèves et des conditions d'enseignement,
- lutter contre la montée de l'illettrisme.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre des années 2009 et 2011

Par délibération n° 2009-0587 du 9 mars 2009, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 687 € au profit de l'association Afoulki France dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable et construction de sanitaires dans 10 établissements scolaires ruraux de la province d'Essaouira au Maroc pour l'année 2009.

Par délibération n° 2011-2320 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 000 € au profit de l'association Afoulki France dans le cadre du projet "Petites actions pour de grandes histoires d'eau - numéro 2" au Maroc pour l'année 2011 qui a permis l'alimentation en eau potable et la construction de sanitaires dans 8 établissements scolaires ruraux.

Au total, Afoulki, avec l'aide du Fonds eau notamment, a pu rénover entièrement 18 écoles rurales (10 écoles en 2009 et 8 en 2011) dans la province d'Essaouira.

c) - Bilan

Dans les 18 écoles, Afoulki a installé des blocs sanitaires composés de latrines séparées pour les filles et les garçons et de lavabos. Ces réalisations ont permis un meilleur taux de scolarisation, particulièrement des jeunes filles et de lutter contre la montée de l'illettrisme.

Par ses visites de terrain, Afoulki a constaté quelques problèmes d'accès à l'eau sur 6 écoles. En effet, certains blocs sanitaires ne disposent pas d'une arrivée d'eau régulière ce qui entraîne des problèmes d'entretien et de limitation de l'utilisation des structures par les élèves. Les causes de ces problèmes varient, il s'agit généralement d'une combinaison de facteurs alliant un manque de volonté du personnel scolaire à des difficultés matérielles d'approvisionnement.

Pour pallier à ces problèmes, l'association propose différentes mesures afin de garantir la pérennité des installations : création d'une association locale pour chaque nouvelle école, signature d'une charte tripartite entre l'association Afoulki, l'association locale et la délégation provinciale à l'éducation. Une fois par semestre une visite sera faite de chaque site par les 3 parties signataires de la charte. Un projet de sensibilisation à l'hygiène et à la protection de l'environnement a, par ailleurs, été mis en place en septembre 2012.

Une mission d'évaluation a été réalisée par le Fonds eau en 2010 et elle a donné satisfaction, le travail remarquable fait sur le terrain par l'association a été souligné. Cette association est en recherche constante d'amélioration, elle met à profit son expérience pour améliorer ses nouveaux projets.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Selon les écoles ciblées par la délégation à l'enseignement, les actions vont inclure un apport de l'eau (réseau, puits, citerne) puis la construction ou rénovation de toilettes et/ou sanitaires, puis l'alimentation en eau adaptée au mode d'alimentation.

1 - Apport de l'eau : raccordement au réseau si possible ou forage d'un puits, ou réhabilitation/construction d'une citerne,

2 - Sanitaires : construction ou réhabilitation d'un bloc sanitaire comportant 2 ou 3 WC et 2 lavabos collectifs, assainissement par drains,

3 - Alimentation : création du réseau propre d'alimentation, soit direct, soit par pompe (électrique si l'école est alimentée -situation rare- sinon thermique).

Le projet est évalué à un total de 70 829 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 39 450 €.

Lors de sa séance du 7 mars 2013, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 26 300 €, Veolia eau apportant 13 150 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 13 150 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 26 300 € au profit de l'association Afoulki France dont le siège social est situé 4, rue l'Aubarède - 33920 Saugnon dans le cadre de son projet "Petites actions pour de grandes histoires d'eau" numéro 3 au Maroc,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Afoulki France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 150 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 13 150 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.